

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_27-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 12 mars 2020

Délibération n° : 2020_27

Date de convocation : 05 mars 2020

Objet : **Remise en état du moulin d'Arvieux**

Par la suite d'une convocation en date du 05 mars 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 12 mars 2020 à 10h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent (1 voix) ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- L'orientation B9 de la charte du Parc : « *Solidarités internes et solidarités externes* » qui prévoit de dynamiser l'offre culturelle au travers d'une rénovation des différents équipements muséographiques et d'information ;
- L'orientation B6 de la charte du Parc : « *Faire du Queyras un territoire d'éco-tourisme exemplaire* » qui prévoit notamment de réhabiliter, mettre en réseaux et valoriser les équipements culturels du territoire ;

Considérant :

- L'intérêt patrimonial du moulin et son intérêt à titre pédagogique,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 13/03/2020

Reçu en préfecture le 13/03/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200312-2020_27-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 12 mars 2020
Délibération n° : 2020_27
Date de convocation : 05 mars 2020

Objet : Remise en état du moulin d'Arvieux

- Le rapport d'expertise de 2009 détaillant l'ensemble des réparations nécessaire à effectuer pour le remettre en fonction.

- Les devis de mars 2020 réalisés par des artisans locaux

Le Comité syndical, réuni le 12 mars 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de suffrages : 31

Votes Contre : 0

Pour : 17

Nombre de membres présents : 15

Abstentions : 00

Nombre de membres représentés : 00

Décide :

D'approuver le dossier de demande d'investissement auprès de la Région

D'approuver le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessous.

Dépenses HT*		Recettes		%
Travaux	20 000	Région SUD Service montagne	16 000	80%
		Autofinancement	4 000	20%
Coût total	20 000	Coût total	20 000	100%

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

